

Fête Nationale du 14 juillet

Programme

Dimanche 13 juillet

13h00

Concours de boules.

16h00

Jeux pour enfants.

19h30

Repas offert aux habitants d'Ossey.

*INSCRIPTION OBLIGATOIRE (limité à 200 personnes)
Coupon d'inscription à la fin du bulletin*



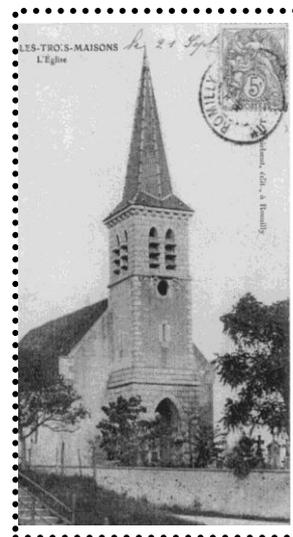
-Retraite aux flambeaux
-soirée dansante.



Cette année nous concentrons
les festivités sur le dimanche 13 juillet



N° 140
20 JUIN 2014



13 JUILLET 2014
CHALLENGE RUCH
Concentration cyclotouriste et randonnée pédestre



27 JUILLET 2014
VIDE GRENIERS ET CONCOURS DE BOULES



07 SEPTEMBRE 2014
EXPO VOITURES ANCIENNES



**LE JURY
DU FLEURISSEMENT
COMMUNAL
PASSERA DEBUT
AOÛT.
SOYEZ PRÊTS.**



**A COMPTER DU 28 JUIN,
IL N'Y AURA PLUS DE PERMANENCE DES ADJOINTS.**

FERMETURE DU SECRETARIAT

**Du 11 au 25 juillet inclus
Et les 11 et 12 août.**

Dimanche 13 juillet 2014



Responsable : Mr Rémi LEFRANC
35 bis Rue Georges Clémenceau
10350 MARIGNY le CHATEL
Téléphone: 03.25.21.61.45

Challenge RUCH

Concentration cyclotouriste
et randonnée pédestre ouvertes à tous.

Organisées par la section cyclo de la MJC Marigny le Châtel
en partenariat avec la société RUCH

→ parcours cyclo de 22 km à parcourir le nombre de fois désiré

→ parcours de randonnée pédestre de 6 km à parcourir le nombre de fois désiré

Inscriptions à partir de 7 h 00 (2 €)

Route de Marigny le Châtel à Ossey les Trois Maisons

Sur le parking de l'entrepôt Ruch

Remises des coupes et vin d'honneur à partir de 11h30.

27 JUILLET 2014

LE COMITE DES FÊTES
ORGANISE SON VIDE GRENIERS AU STADE

DE 6H00 à 18H00
2 EUROS le Mètre

Pour réservation et renseignement
Contacter Marie Simonny
Présidente du comité des fêtes au 03.25.21.47.84.

Buvette et restauration sur place.

CONCOURS DE BOULES L'APRES MIDI.

PENSEZ À VOS VOISINS !!

**L'utilisation de tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses....
Est interdite Dimanche et jours fériés.**

**Les jours ouvrables :
De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.**

**Les Samedis :
De 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00.**

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 11 FEVRIER 2014

- **Mise à disposition à titre onéreux du stade de rugby communal et de son vestiaire au profit du Lycée Joliot Curie et convention avec cet établissement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande formulée par le Lycée Joliot Curie en vue de bénéficier du stade de rugby et de son vestiaire pour les entraînements et les rencontres de sa section rugby au cours de l'année scolaire 2013-2014.

Le Conseil Municipal, l'exposé du dossier entendu, à l'unanimité, accepte de mettre le stade de rugby communal et son vestiaire à la disposition du Lycée Joliot Curie pour l'année scolaire 2013-2014 moyennant la somme de 41.20 € par heure d'occupation (les recettes correspondantes seront imputées au budget de la commune), précise que les modalités de cette mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la commune et le Lycée Joliot Curie et qu'un planning doit être accepté par les deux parties.

SEANCE DU 11 MARS 2014

- **Délibération sur le Compte Administratif 2013 de la Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MARCILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. François ETCHETO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Déficit / Excédent
Fonctionnement	298116.44	502303.35	204186.91
Investissement	50876.30	20986.47	- 29889.83

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Délibération sur le Compte de Gestion 2013 de la Commune.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François ETCHETO, Maire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de 2013 au BP 2014 de la Commune**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 204186.91 €**, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2013 au Budget Primitif 2014 de la Commune comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section investissement compte 1068 : 46347.41€
Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) : 157839.50€

- **Délibération sur le Compte Administratif 2013 du Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MARCILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. François ETCHETO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Déficit / Excédent
Fonctionnement	29191.11	101768.89	72577.78
Investissement	17828.71	20002.18	2173.47

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Délibération sur le Compte de Gestion 2013 du Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François ETCHETO, Maire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de 2013 au BP 2014 du Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 72577.78 €**, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2013 au Budget Primitif 2014 du Service des Eaux comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section investissement compte 1068 :	4101.94 €
Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) :	68475.84 €

- **Compte d'amortissement 28041582 pour le budget de la commune**

Par délibération en date du 8 octobre 2013, le Conseil Municipal avait décidé d'intégrer le compte d'amortissement 28041582 au budget de la commune et fixé la durée d'amortissement pour ce compte à 30 ans.

Par la suite, Monsieur le Percepteur a averti Monsieur le Maire que la durée d'amortissement pour ce compte devait être au maximum de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la durée d'amortissement pour le compte 28041582 en la fixant à 15 ans.

SEANCE DU 9 AVRIL 2014

- **Les Délégués aux commissions.**

1. Délégués au Comité du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Romilly-sur-Seine : Monsieur Yanic RUCH et Madame Agnès FRONTINI

2. Délégués au Comité du Syndicat Intercommunal Départemental d'Energie de l'Aube : Madame Anne-Marie BEGAT, Monsieur Pascal GUILLAUME est élu délégué suppléant.

3. Délégués au Comité du Syndicat Intercommunal Départemental des Eaux de l'Aube : Madame Corine LEFEUVRE, Monsieur Guillaume MAMAN est élu délégué suppléant.

4. Désignation d'un Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI :
Monsieur VEREECKE Antoine

- **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 5° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 € par sinistre.

- **Indemnités de fonction du Maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et avec effet au 1^{er} avril 2014, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 29.41 % de l'Indice Brut 1015, le taux maximal de 31 % pour les communes de 500 à 999 habitants n'étant pas retenu.

- **Indemnités de fonction des Adjointes au Maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et avec effet au 1^{er} avril 2014, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 7.06 % de l'Indice Brut 1015, le taux maximal de l'indice majoré 1015 pour les communes de 500 à 999 habitants étant de 8.25 % pour les indemnités de fonction des adjoints.

- **Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à quatre le nombre de membres à élire et quatre le nombre de membres à nommer pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Mesdames MEYNADIER et VELUT et Messieurs VERDIER et GUILLAUME sont proclamés élus membres du CCAS de la commune.

- **Constitution des Commissions Communales**

Le maire participe à toutes les commissions.

<i>Finances. Fêtes et cérémonies</i>	<i>Appels d'offres.</i>	<i>Scolaire, garderie, cantine.</i>	<i>Relation avec les associations et Génération</i>	<i>Fleurissement et Aménagement</i>	<i>bâtiments voirie</i>
Tout le conseil	Corine Lefeuve René Efligenir Adrien Payen	Peggy Ruffier Martine Meynadier Anne-Marie Bégat Antoine Vereecke Agnès Frontini	Yanic Ruch René Efligénir Isabelle Velut Cedric Vidal	Peggy Ruffier Isabelle Velut Antoine Vereecke Mickaël Verdier Martine Meynadier	Yanic Ruch Isabelle Velut Pascal Guillaume Agnès Frontini Guillaume Maman

- **Taux des taxes locales pour l'année 2014**

VOTE les taux suivants pour les taxes locales en 2014 :

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	15.82 %	59 847
Taxe foncière (bâti)	8.57 %	23 165
Taxe foncière (non bâti)	6.13 %	5 100
CFE	14.17 %	3 273
TOTAL		91 385

- **Subventions communales 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2014 :

- Association des Ecoles Mat. et Elément. d'Ossey → 5 000.00 € (subvention de base)
→ 822.00 € (aide 50 % des entrées de piscine)
- CCAS d'Ossey..... 150.00 €
- Comité des Fêtes d'Ossey 500.00 € + prêt de la salle à chaque manifestation organisée
- OAL 250.00 € + prêt de la salle une fois dans l'année
- OTL Prêt de la salle une fois tous les 15 jours
- Société de chasse associative d'Ossey Prêt de la salle une fois par an
- Course cycliste (Comité de l'Aube FSGT).... 200.00 €
- A.D.M.R 700.00 €
- Foyer C.E.G. Marigny 780.00 € (30 € par élève X 26 élèves)
- CRAC 200.00 €

- **Le Conseil Municipal fixe le barème de la redevance 2014 au tarif maximum :**

- Artères de communication en sous-sol : 40.40 € x 5.512 km = 222.68 €
- Artères de communication aériennes : 53.87 € x 1.562 km = 84.14 €
- Emprise au sol : 26.94 € x 1,14 m² = 30.71 €

TOTAL : 337.53 €

- **SPL Xdemat : Désignation d'un représentant, approbation d'un avenant à la convention de prestations intégrées et d'un apport en nature à la société par le Département de l'Aube .**

Vu la convention de prestations intégrées en date du 26 mars 2012, le Conseil Municipal, après examen, décide à l'unanimité :

- de désigner Madame Isabelle TRIPIER comme déléguée de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat : Madame Isabelle TRIPIER sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale.
- d'accepter la passation et la signature d'un avenant limitant la durée restante de la convention de prestations intégrées, à 3 ans à compter de la notification dudit avenant,
- d'approuver l'apport en nature au capital social de la société SPL-Xdemat, par le Département de l'Aube, d'une licence d'exploitation non exclusive de son outil d'archivage électronique, appelé Xsacha, estimée à 31 000 euros ainsi que l'augmentation du capital social et la modification des dispositions statutaires jointe en annexe que cet apport implique,
- de donner pouvoir au représentant désigné en qualité de délégué de la collectivité, pour voter cet apport et cette modification lors de la prochaine Assemblée Générale extraordinaire prévue fin juin 2014.

- **Budget Primitif 2014 de la Commune .**

Madame le Maire évoque quelques dépenses qu'il faudra prévoir au budget 2014 de la Commune :

- Changement du chauffe-eau de la salle polyvalente,
- Rachat d'une bande de terrain chemin du Pavé,
- Réparation ou remplacement du système d'allumage électrique du chauffage à l'église,
- Coûts induits par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014,
- Stationnement à proximité des écoles,
- Goudronnage d'entrées de propriétés,
- Nettoyage de la salle polyvalente,
- Rénovation des vestiaires

- **Maintenance informatique Kwartz.**

Madame le Maire explique à l'assemblée que la maintenance de 3 ans prévue pour le logiciel serveur Kwartz utilisé par l'école élémentaire et qui était comprise dans le pack « Ecole Numérique Rurale » est arrivée à échéance en octobre 2012.

La version actuelle du logiciel serveur comportant des failles qui compromettent la sécurité du réseau et le rendent vulnérable aux attaques extérieures, l'entreprise Iris Technologies propose un devis de maintenance sur 3 ans qui comprendrait les mises à jour nécessaires pour un réseau sécurisé et fonctionnel. Ce devis s'élève à 299.00 € HT par an pendant 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

- **Budget Primitif 2014 de la Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2014 de la Commune :

Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Excédent 2013	157839.00	Virement investissement	75500.00
Remboursement salaires	18000.00	Combustibles – Electricité	36000.00
Impôts directs	99499.00	Achat matériel + fleurissement	15000.00
Compens. exonérat° taxes locales	8164.00	Entretien-réparation bâtiments	3000.00
Taxe sur pylônes	85801.00	Entretien voies et réseaux	10000.00
Dotations Etat	79889.00	Entretien- réparation matériel roulant	6000.00
Locations	9000.00	Entretien-réparation divers	3000.00
Garderie-Etude	4000.00	Charges de personnel	187650.00
Avance alloc. vétérançe pompiers	2000.00	Assurance commune	7000.00
		Indemnités Maire - Adjointes	26000.00
Revenus divers	9240.00	Fêtes et cérémonies	10000.00
		Frais télécommunications + timbres	5000.00
		Service d'incendie + alloc vétérançe	9000.00
		Intérêts emprunts	2180.00
		Subventions aux associations	8452.00
		Reverst impôts directs (GIR)	35300.00
		Autres dépenses	34350.00
TOTAL	473432.00	TOTAL	473432.00

Investissement

Recettes		Dépenses	
Virement fonctionnement	75500.00	Déficit investissement 2013	29890.00
Fonds de compensation TVA	1926.00	Emprunt local technique.	9840.00
Virement / déficit investisst 2013	46347.00	Achat terrains	7500.00
		Achats / aménagements	4000.00
		Prolongation réseau électrique	2000.00
		Installations de voirie	1000.00
		Logiciels	685.00
		Matériel bureau / informatique	2000.00
		Mobilier	4500.00
		Matériel divers	1000.00
		Dépenses imprévues	2000.00
		Outilage/ équipement technique	9000.00
		Travaux	32000.00
		Dépenses bâtiments publics	1000.00
		Réseau eaux pluviales	900.00
TOTAL	123773.00	TOTAL	123773.00

- **Budget Primitif 2014 du Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2014 du Service des Eaux :

Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Excédent 2013	68475.00	Virement investissement	40235.00
Vente eau	18000.00	Electricité station pompage	4000.00
Redevance eau	9000.00	Fournitures	2000.00
Amortissements	8376.00	Entretien- réparations	9106.00
		Analyses d'eau	2000.00
		Redevance pollution eau	21000.00
		Intérêts emprunts	640.00
		Etudes, prestations de service	4000.00
		Cotisation SDEA	3000.00
		Amortissements	14770.00
		Redevance prélèvement eau	3000.00
		Divers	100.00
TOTAL	103851.00	TOTAL	103851.00

Investissement

Recettes		Dépenses	
Report excédent 2013	2173.00	Amortissements	8380.00
Virement section fonctionnement	40235.00	Emprunts	5260.00
Amortissements	14765.00	Travaux	23000.00
Virement / déficit investisst 2013	4101.00	Etudes + plan réseau eau	15000.00
Fonds de compensation TVA	1642.00	Divers	5000.00
		Restes à réaliser de 2013	6276.00
TOTAL	62916.00	TOTAL	62916.00

- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer la liste suivante :

Commissaires Titulaires :		Commissaires Suppléants :	
CHARTON Alain	FNB	DELPONT Julien	FB
CONTI Roméo	CFE	FARAGO Jean-Nicolas	FB
GUINAND Graziella	TH	MARCILLY (- FOURNIER) François	FB
GUSIEE Michèle	FB	MARCILLY Irène	TH
HAUCK Pascale	TH	MARCILLY Martial	FNB
JACQUEMIN Sandrine	TH	MORCEL Jean-Philippe	TH
LEROY René	CFE	MORIN Maryline	TH
MAMAN Gérard	FNB	PAGLIA Michel	FNB
MARCILLY Jean-Marie	FB	RABERT Franck	CFE
MOUTON Daniel	FB	RUCH Jacques	CFE
PICAVET Patricia	CFE	SIMONNY Jacqueline	FB
COTTRET Michel (ORIGNY LE SEC)	FNB	LOUDIN Régis (ORIGNY LE SEC)	FNB

- **Suppression du poste d'ATSEM 1^{ère} classe**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2013, portant création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles, le Maire propose à l'assemblée la suppression du poste d'Agent Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles à temps non complet (32 heures hebdomadaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la suppression du poste d'Agent Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles à temps non complet (32 heures hebdomadaires),

DECIDE d'adopter le tableau des emplois suivant à compter du 24 avril 2014 :

Cadre d'emploi / grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire
<u>Filière Administrative</u>				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	25H00 (TNC)
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	1	12H00 (TNC)
<u>Filière Animation</u>				
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	1	1	5H00 (TNC)
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	1	1	28H00 (TNC)
<u>Filière Médico-sociale</u>				
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	32H00 (TNC)
<u>Filière Technique</u>				
Agent de maîtrise	C	1	1	35H00 (TC)
TOTAL		6 emplois	6 emplois	

Agent non titulaire		secteur	rémunération	
Ouvrier polyvalent d'entretien		Espace verts et bâtiments communaux	SMIC 20H00	CAE 02/05/2013- 01/11/2014
TOTAL			1 emploi	

SEANCE DU 4 JUIN 2014

• Dématérialisation des procédures administratives

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.
- De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et Pôle emploi.
- De la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Direction générale des Impôts ou encore à l'I.N.S.E.E ou la Préfecture.
- De charger le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. dont la commune est membre en choisissant le « PACK DEMAT » pour un coût d'environ 280 € HT par an.

Ce dispositif comprend la plateforme « agedi-legalite » homologuée, ainsi que l'ouverture des options autorisant la dématérialisation dans toutes les applications A.GE.D.I. utilisées par la collectivité y compris pour les obligations liées aux publicités des marchés publics, émission des titres de recettes et moyens de paiement tels que T.I.P., T.I.P.I, ... ainsi que les recettes et les dépenses, en comptabilité (échanges avec le comptable de type PES-V2, ...).

- De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, INSEE, URSSAF, C.R.C....

• Rugby

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'elle a rencontré les représentants du CRAC et de la section Rugby du Lycée Joliot Curie :

Monsieur SOUQUET (Lycée J. Curie) a rappelé que la Convention signée entre la commune et le lycée prévoit que

- le ménage doit être fait chaque semaine ;
 - le traçage du terrain doit être réalisé régulièrement pour permettre un bon déroulement des matches.
- M. SOUQUET a précisé qu'il fallait en moyenne un traçage tous les 15 jours.

Madame le Maire a informé les personnes présentes que la commune de Marigny-le-Châtel a fait don à notre commune de spots lumineux actuellement inutilisés pour éclairer le terrain de sport.

Les représentants du CRAC et du Lycée Joliot Curie ont fait part à Madame le Maire de leur souhait que de nouveaux vestiaires soient installés pour permettre d'accueillir un plus grand nombre de joueurs.

- **Décision modificative**

Décision modificative N° 1/2014 du BP 2014 du Service des Eaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Décision Modificative N° 1/2014 suivante :

Section fonctionnement :

Ouverture de crédits au compte 673 de 184.01 € prélevés au compte 6068 pour régler l'annulation partielle d'un montant de 284.01 € du Titre N° 11/2013.

- **Chauffage logement école maternelle**

Madame le Maire explique que la chaudière du logement communal attenant à l'école maternelle nécessite d'être réparée. La pertinence de cette réparation est mise en question étant donné l'ancienneté de la chaudière. Le remplacement de cette dernière ou l'installation de convecteurs électriques sont à envisager.

Madame le Maire présente un devis de Monsieur Alain GILOTTE pour l'installation de convecteurs électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire réparer la chaudière, choisit de passer à un système de chauffage électrique pour ce logement et demande à Madame le Maire de solliciter un devis d'un autre entrepreneur, en vue d'une comparaison.

- **Participation des communes de résidence aux frais de scolarité pour les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015**

Après évaluation des coûts de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de la commune, le Conseil Municipal estime le coût par élève à 200.00 €.

Considérant que les communes qui possèdent une / des école(s) ont déjà des charges à supporter pour la scolarité dans leur(s) établissement(s), contrairement à celles qui n'en possèdent pas,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la participation aux frais de scolarité des enfants de l'extérieur accueillis à l'école maternelle ou élémentaire d'Ossey pour les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015 à

- 80.00 € par élève pour les communes de résidence ayant à charge une / des école(s),
- 200.00 € par élève pour les communes de résidence n'ayant pas d'école à charge, soit 100 % du coût estimé, DIT que les recettes afférentes seront imputées à l'article 70878 du budget communal.

- **Repas du 13 juillet 2013**

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant d'une éventuelle participation financière des habitants de la commune pour le repas du 13 juillet prochain ainsi que sur le montant demandé aux personnes extérieures qui participeront au repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas demander de participation aux habitants de la commune,

FIXE les tarifs du repas populaire du 13 juillet 2014 pour les personnes extérieures au village comme suit :

- enfants jusqu'à 12 ans révolus : 7 €
- jeunes à partir de 13 ans et adultes : 14 €

- **Indemnités receveur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Louis BILLIERES, Receveur Municipal

- **Nouveaux rythmes scolaires**

Madame le Maire donne les résultats de l'enquête effectuée auprès des parents dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires :

- 42 enfants ont été inscrits aux activités périscolaires,
- 33 enfants ont été inscrits à la garderie.

Il est proposé, pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2014-2015, de faire appel aux trois instituteurs, à l'ATSEM et à l'adjoint d'animation 2^{ème} classe occupant le poste à 28H00, pour animer des Temps d'Activités Péri-scolaires.

Madame le Maire rappelle qu'un supplément de crédits a été prévu au budget 2014 pour la rémunération des instituteurs et explique que les emplois du temps de l'ATSEM et de l'adjoint d'animation concerné ont été revus pour englober les nouvelles activités dans le temps de travail de ces deux postes.

Madame le Maire précise enfin que la Commission Scolaire, réunie le 9 avril 2014, propose la gratuité des nouvelles activités péri-scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que les Temps d'Activités Péri-scolaires soient animés par les trois instituteurs, l'ATSEM et l'adjoint d'animation 2^{ème} classe occupant le poste à 28H00, ainsi que pour la gratuité des nouvelles activités péri-scolaires.

- **Chauffe-eau salle des fêtes**

Le chauffe-eau gaz de la salle des fêtes devant être remplacé, Madame le Maire présente à l'assemblée deux devis d'entreprises :

→ SARL ESPENELLE : 5 772.54 € TTC (4 810.45 € HT)

→ SARL COURTIN : 4 789.20 € TTC (3 991.00 € HT)

Après en avoir délibéré, considérant que le devis de la SARL COURTIN est moins élevé et qu'il comprend la réalisation de bouches d'aération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la SARL COURTIN pour effectuer les travaux de remplacement du chauffe-eau gaz de la salle des fêtes.

- **Demande de dérogation**

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'elle a reçu une demande de dérogation de Madame Muriel BENNAR pour son fils, actuellement scolarisé à l'école élémentaire de Marigny-le-Châtel.

Madame BENNAR, domiciliée à Marigny, souhaite revenir habiter à Ossey pour la prochaine rentrée scolaire.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'elle n'a pas encore donné réponse à cette demande de dérogation, étant dans l'attente que Madame BENNAR lui annonce qu'elle a obtenu un logement dans la commune.

Retour sur le début de l'année 2014



LES VŒUX DU MAIRE.

Monsieur ETCHETO présente
Ses vœux à l'assemblée et
Et annonce son départ en tant que
Maire de la commune.

LES ÉLECTIONS.

Madame ISABELLE TRIPIER
Remplace Monsieur FRANCOIS ETCHETO
à la tête de la commune.





COURSE CYCLISTE

Le dimanche 13 avril,
17e édition du prix cycliste du
comité de l'Aube FSGT.
Cette belle épreuve a regroupé
comme chaque année une
centaine de coureurs venus de la
région et des départements
limitrophes.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2014

Première cérémonie du 8 mai
Pour le nouveau conseil municipal.



THÉÂTRE

Le mercredi 7 mai, une cinquantaine de personnes ont assisté aux représentations des troupes de théâtre de Marcilly sur seine .

Les Djinns, les soda's du samedi et les marcignols, nous ont fait passé aux une soirée très agréable.

Nous remercions le comité des fêtes pour cette bonne idée et attendons la prochaine représentation avec impatience.



FEUX DE LA SAINT-JEAN

Belle réussite du comité des fêtes pour les feux de la Saint Jean.
Les Bad'g ont enchantés les enfants et
Les capoeiristes ont subjugués l'assemblée.



La soirée se poursuit par une soirée fort sympathique autour du feu.
Et s'acheva sur la piste de danse grâce à notre Dj local .



L'équipe municipale vous souhaite de passer un bel été.

Directeur de publication : Isabelle Tripier
IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

REPAS DU 13 JUILLET 2014

COUPON REPONSE

A rendre à la mairie avant le 1 juillet, merci.

NOM :PRENOM :

Nombre d'adultes et de jeunes (à partir de 13 ans) d'Ossey :

Nombre d'enfants (jusqu'à 12 ans révolus) d'Ossey :

Nombre d'adultes et de jeunes (à partir de 13 ans) de l'extérieur : X 14 € =€

Nombre d'enfants (jusqu'à 12 ans révolus) de l'extérieur : X 7 €.....€

Votre réservation sera prise en compte dès réception de ce coupon en mairie ;

ne tardez pas à réserver, les places sont limitées à 200.

Priorité sera donnée aux habitants de la commune.

Pour les personnes de l'extérieur, aucune réservation ne sera acceptée sans chèque.

En cas d'empêchement, merci de prévenir la mairie au plus vite pour annuler le(s) repas commandé(s) !